

Québec, le 11 janvier 2013

Madame Marie-Josée Harvey
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

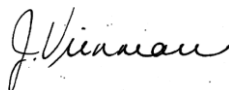
Objet : Appui de la réserve faunique La Vérendrye au projet d'attribution d'un statut permanent à la réserve de biodiversité de Wanaki et à la réserve aquatique de la Rivière-Dumoine

Madame,

Dans le cadre de la consultation publique du BAPE sur le projet d'attribution d'un statut permanent à la réserve de biodiversité de Wanaki et à la réserve aquatique de la Rivière-Dumoine en Abitibi-Témiscamingue, la direction de la réserve faunique La Vérendrye est interpellée étant donné que ces aires protégées sont localisées en tout ou en partie dans ce territoire faunique. Nous sommes satisfaits de constater que ces deux projets soient en processus d'octroi d'un statut permanent d'aire protégée puisque nous avons participé aux travaux de la Stratégie québécoise sur les aires protégées en 2007 dans la région et avons appuyé la candidature de la réserve de biodiversité de Wanaki et de la réserve aquatique de la Rivière-Dumoine.

L'octroi d'un statut permanent à ces deux aires protégées sera très contributif au maintien et à la consolidation de la vocation de la réserve faunique La Vérendrye dans les portions de ce territoire où elles sont comprises dans la mesure où leur plan de conservation respectif nous permettra de poursuivre notre mandat de mise en valeur et de développement des activités fauniques et récréatives au bénéfice des Québécoises et Québécois et des générations futures.

Veillez recevoir, Madame, nos salutations distinguées.



Johanne Vienneau,
Directrice
Réserve faunique La Vérendrye
Secteur Abitibi-Témiscamingue



Frédéric Lussier,
Directeur
Réserve faunique La Vérendrye
Secteur Outaouais